



# Déclaration Liminaire CAPL des Aides-soignants

08/06/2017

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Les années se suivent et se ressemblent pour certaines catégories d'agent. Question pouvoir d'achat, Force Ouvrière rappelle que le taux de promotion (en attente de décision au guichet unique) n'est toujours pas satisfaisant. Il est tout autant scandaleux que les heures de travail de nuit, du week-end et des jours fériés, soient aussi faiblement rémunérées. Force Ouvrière demande une nouvelle fois que les indemnités spécifiques pour les travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants soient revalorisées.

Il est bien lassant de se répéter, mais Force Ouvrière dénonce encore et toujours que le nombre de passerelles entre AS et infirmier est insuffisant. Il en est de même pour le reste de la filière.

FO rappelle qu'au SSA, il y a un memento édité en date du 27 novembre 2013. Nous constatons que chaque établissement fait ce qu'il veut en matière du temps de travail et notamment sur les 12 H. Nous constatons que les directeurs d'établissement font fi de toute réglementation concernant les agents titulaires et les contractuels, sans consulter le CHSCT, et des enquêtes qui doivent être diligenté au minimum. Rien de tout cela.

Nous attendons avec confiance des recommandations. Sachez qu'en l'absence de dialogue social ou consultation des instances, FO prendra ses responsabilités.

Concernant la formation, nous nous apercevons que les agents en bénéficient de moins en moins. Est-ce une politique du SSA ou des GSBDD qui sans aucune concertation refusent ce type de formation. Nous sommes toujours sur les trace de restructuration, il serait dommageable que les agents s'entendent dire, une fois restructurés « le poste n'est pas pour vous, vous n'êtes pas formé »

Les agents s'inquiètent en outre de la disparition du mémoire d'avancement qui leur permettait de vérifier s'ils avaient été véritablement proposés par leur hiérarchie... Ce manque de transparence peut provoquer un sentiment de mal être chez les agents, et une incompréhension au niveau des choix fait pour faire avancer les personnels. Le retour du mémoire ne facilite pas non plus le travail des ressources humaines locales qui peinent parfois elles-mêmes à récupérer les informations....

Les élus Force Ouvrière seront donc très attentifs à ce qui se dira au cours de cette CAP, les agents que nous représentons attendent des réponses aux questions que nous vous avons posées. Nous vous remercions de votre attention.

**Syndicat National des Personnels Techniques et Paramédicaux / FO Défense**

46 rue des Petites Ecuries – 75010 Paris – Tél. 01 42 46 00 05 – Fax 01 42 46 19 75 [www.fodefense.com](http://www.fodefense.com)  
Commissaires CAPL – Régis Froeliger / Patrick Ollivier – Coordination préparation CAPL : Nadine Carré-Tea / Ignazio Flore  
Interlocuteurs CMG - Thierry PREVOST: [dfr.fo-so@hotmail.fr](mailto:dfr.fo-so@hotmail.fr) - 06 58 98 53 43 - Mohamed Ali ANFIF: [iafobx@gmail.com](mailto:iafobx@gmail.com) - 06 68 45 02 72  
Site intradef Fo Défense : <http://fo.syndicat.defense.gouv.fr/> - Site Internet Fo Défense : [www.fodefense.com](http://www.fodefense.com)